

DEC25218DAJ

Décision du 7 novembre 2025 portant délégation de signature au sein de la Direction des Relations Internationales (DRI)

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3, R. 831-6 et R. 831-8,

Vu le décret du 23 octobre 2024 (JO du 24 octobre 2024) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN, en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la délibération du Conseil d'administration d'INRAE en date du 12 décembre 2024, donnant délégation de pouvoirs au Président d'INRAE,

Vu la décision du 1^{er} janvier 2020 (note de service n°2020-01) modifiée portant organisation des Directions et Délégations de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 18 octobre 2024 portant nomination de M. Pierre MARIE en qualité de Directeur des Relations Internationales (DRI) et Directeur de l'UAR1482 DRI – Direction Relations Internationales pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} novembre 2024,

Décide :

Article 1.

Délégation de signature est donnée à M. Pierre MARIE, Directeur des Relations Internationales, à l'effet de signer tous les actes de toute nature entrant dans les champs de compétences relevant de la Direction des Relations Internationales, tels que définis par la note de service n°2020-01 susvisée et notamment :

- les contrats, conventions et engagements internationaux (bi ou multi latéraux), et toutes formalités administratives afférentes éventuelles,
- le cas échéant, les pièces budgétaires et financières afférentes à ces actes.

Article 2.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre MARIE, la même délégation est accordée à Mme Murielle TROUILLET, Directrice adjointe des Relations Internationales.

Article 3.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre MARIE et de Mme Murielle TROUILLET, délégation de signature est accordée à Mme Gabriela SONOHAT – SINOQUET, Responsable du Pôle Pilotage Instruments et Contrats, et à M. Vincent BRENIER, Responsable du Pôle Programmes Prioritaires Internationaux, pour tout acte administratif entrant dans la limite de leurs fonctions respectives et, le cas échéant, les pièces budgétaires et financières afférentes à ces actes.

Article 4.

Délégation de signature est donnée à l'ensemble des agents, dont les noms figurent au tableau ci-après, à l'effet de signer l'ensemble des actes de gestion courante relevant des fonctions de l'ordonnateur principal dans les champs de compétence délégués et dans la limite des attributions de chacun des délégataires, à savoir l'émission des ordres de recouvrer et des ordres de payer, la transmission des pièces justificatives, des certifications et des documents nécessaires au comptable pour la tenue de la comptabilité, la gestion des crédits budgétaires et ce, dans les matières énumérées à l'article 1 de la présente décision :

Civilité/Prénom(s)/NOM	Fonctions
M. Pierre MARIE	Directeur des Relations Internationales
<i>En cas d'absence ou d'empêchement :</i> Mme Murielle TROUILLET	Directrice adjointe des Relations Internationales
<i>En cas d'absence ou d'empêchement :</i> Mme Gabriela SONOHAT SINOQUET M. Vincent BRENIER	Responsable du Pôle Pilotage Instruments et Contrats Responsable du Pôle Programmes Prioritaires Internationaux
<i>En cas d'absence ou d'empêchement, en fonction de la nature des actes et dans le périmètre de l'article 4 :</i> Mme Fabrine DURCUDOY Mme Huguette MURAT	Assistante gestion projets Gestionnaire d'unité

Article 5.

La décision n° DEC24510DAJ portant délégation de signature du 20 décembre 2024 est abrogée.

Article 6.

La présente décision est publiée sur le portail INRAE et par voie d'affichage au Centre-siège d'INRAE ainsi que dans les locaux de la DRI.

Fait à Paris, le 7 novembre 2025

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUCUJIN